



HAL
open science

Des princes scythes aux capitaines Iasses

Nathalie Kalnoky

► **To cite this version:**

Nathalie Kalnoky. Des princes scythes aux capitaines Iasses. *Droit et Cultures*, 2006, 52, pp.65-84.
hal-01522668

HAL Id: hal-01522668

<https://hal.parisnanterre.fr/hal-01522668>

Submitted on 18 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Des princes scythes aux capitaines des Iasses

Présence iranienne dans le royaume de Hongrie au travers des chroniques médiévales et des privilèges des peuples auxiliaires militaires

Iranian Imprints on the Kingdom of Hungary, from Scythian Princes to Iasian Captains, from Mediaeval Chronicles to Privileges of Military Auxiliaries

Nathalie Kálnoky

1234

¹ Après un rappel des conventions – et des confusions – de traduction du nom hongrois *Jász* et un aperçu des occurrences de populations iraniennes tant dans l'histoire des Hongrois avant leur arrivée en Pannonie que dans celle du bassin des Carpates, les principaux points du statut des Iasses dans la Hongrie médiévale (XIIIe-XVIe siècle) seront présentés.

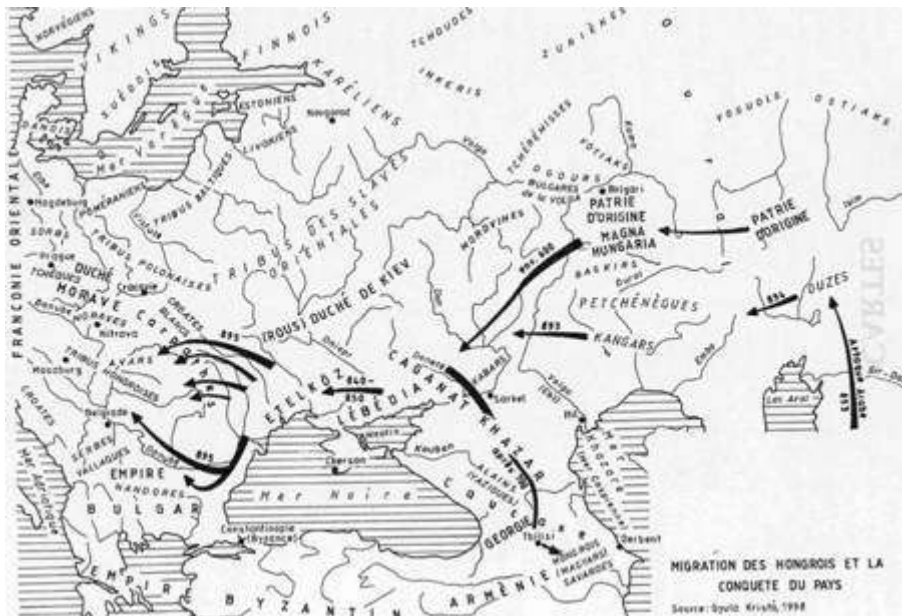
Des lazyges aux Iasses

- ² En hongrois, on parle de *Jász* (prononcer Iasse), nom que l'ensemble des dictionnaires hongrois-français⁵ traduisent lazyge. Traduction influencée par l'usage médiéval du latin sous les formes *Jazones* et *Jazyges*. Si cette confusion a pu entraîner certains à conclure un peu rapidement à une continuité historique entre les lazyges de l'antique Pannonie et les Iasses de la Hongrie médiévale⁶, cependant lorsque l'évocation des *Jászok* (pluriel hongrois) du Moyen Age n'est pas centrale, le terme lazyges reste communément usité. Aujourd'hui, au prix d'un néologisme⁷, je parlerai des *Iasses*, au plus proche du terme hongrois. Il convient néanmoins de relever que ce terme lui-même renverrait à l'appellation *As* que les Alains auraient fait d'eux-mêmes.
- ³ *Iazyges*, *Alains*, *Iasses*, chaque terme renvoie à des époques ou des sources différentes mais tous évoquent des populations de langue iranienne et tous, d'une façon ou d'une autre, apparaissent dans l'histoire hongroise. Il y a une longue tradition de débats dans

l'historiographie hongroise en ce qui concerne l'origine et le moment de l'arrivée des lasses en Hongrie. Sans adhérer à une thèse de continuité, notion éminemment suspecte scientifiquement et trop souvent fâcheusement détournée politiquement dans les historiographies nationalistes en Europe centrale⁸, je voudrais rappeler quelques témoignages de la présence de populations de langue iranienne dans l'histoire hongroise.

Tout commence en Scythie

- 4 Les gestes retraçant l'origine des Hongrois rappellent l'épisode fondateur du cerf miraculeux⁹. Selon le récit, un cerf paraît devant Hunor et Magor (ou Magyor) – les ancêtres légendaires des Hongrois – quand ils partent à la chasse les attirant vers les marécages de la Méotie¹⁰ où il disparaît. La région plaît aux deux frères et ils s'y installent, puis après six ans ils repartent chez eux¹¹. Sur leur route ils trouvent les femmes et enfants de Belar – identifié dans ces chroniques comme l'ancêtre des Bulgares – et les emmènent avec eux. Parmi les captives se trouvent deux filles du prince Alain¹² Dula, que Hunor et Magor épousent ; c'est d'eux que descendent les Huns (c'est-à-dire, dans l'esprit des chroniqueurs, les Hongrois). Cette légende se compose de deux éléments : le motif du cerf miraculeux et le récit de l'enlèvement des femmes. Le cerf comme guide vers de nouveaux territoires est un thème récurrent de l'Eurasie, connu par tous les peuples des steppes et que le christianisme réinvestira à plusieurs reprises (entre autres, avec saint Eustache et saint Hubert). Le récit de l'enlèvement des femmes garderait, en forme mythique, la mémoire de l'ethnogenèse des Hongrois : le nom de Magyar (Magyor ou Magor) rappellerait les peuples hongrois d'origine finno-ougrienne, alors que Hunor personnifierait peut-être le nom des Onogours. Le nom de Belar rappellerait les Bulgaro-Turcs, alors que le prince Alain Dula servirait de référence à la part des peuples iraniens dans l'évolution des Hongrois. D'après la légende du cerf miraculeux tout ce fusionnement de peuples eut lieu dans les marécages méotiens au nord de la Mer Noire.
- 5 La version la plus ancienne que nous possédons remonte au XIII^e siècle. On notera que ces légendes parlent bien des Alains alors qu'au siècle suivant, les premiers documents juridiques feront usage des termes *Jazones* et/ou *Jazyges*. Autant les Sicules, autre peuple auxiliaire militaire, que l'on prétend descendre des Scythes, sont présentés dans les gestes et dans les confirmations de privilèges comme des parents immémoriaux, autant les lasses semblent avoir été perçus comme des nouveaux venus.



Carte tirée de Gyula Kristó, *Histoire de la Hongrie médiévale*, Rennes, 2000¹³

- 6 Quelles peuvent avoir été les trajectoires de ces populations qui ont ainsi maintenu leur identité culturelle à travers les siècles ? Très schématiquement, on peut présenter les diverses hypothèses en fonction des étapes suivantes : du VIII^e siècle avant J.-C. au IX^e siècle de notre ère, il pourrait être intéressant de s'installer à ce carrefour que sont les steppes du nord du Caucase, entre la Mer Caspienne et la Mer Noire, et de regarder se succéder les populations depuis l'arrivée des Scythes qui laisseront leur nom à cette région jusqu'à la migration des Hongrois vers le bassin des Carpates. On verrait ainsi se succéder les premières confédérations de guerriers nomades de langue iranienne : Scythes, Sarmates et Alains. Après le passage fracassant des Huns, elles seront détrônées par les nouveaux arrivants turcophones à partir du VI^e siècle : Bulgares, puis Khazars sans oublier leurs auxiliaires militaires hongrois qu'on appelle souvent Magyars pour cette période de leur histoire¹⁴.
- 7 De cette première étape – les steppes eurasiennes avant le IX^e siècle – on peut déjà constater que certains aspects « iraniens » sont très anciens dans l'histoire hongroise : la référence à la Scythie, tout d'abord, toujours glorieusement présentée dans les gestes médiévaux et noblement renouvelée au XVI^e siècle, une fois encore au profit de la communauté sicule, par le juriste István Werbőczy dans la compilation des coutumes du royaume qu'il présenta en 1514, avec cette formulation : *A propos des Scythes de la Transylvanie, que nous appelons Sicules*¹⁵. Gardons à l'esprit que les mises en écrit de ces références datent du XIII^e siècle et correspondent à une volonté de réécriture du passé de la part des chroniqueurs. Les récits mettant en scène une parenté hunno-hongroise ou une parenté scytho-hongroise sont pour l'essentiel des reprises des auteurs occidentaux¹⁶. Il n'en demeure pas moins que les linguistes font également remonter certains vocables iraniens de la langue hongroise à cette époque¹⁷ où, dans le cadre de confédérations tribales, des populations de cultures diverses cohabitaient sous l'autorité des derniers arrivés. En effet, se trouver dépossédé d'un pouvoir politique ne signifie pas être anéanti et, à travers les siècles, des éléments issus des premières confédérations iraniennes perdurent et conservent leur identité, que ce soit dans cet espace que nous avons retenu comme point de vue ou lors des migrations successives.

Les peuples iraniens en Europe

- 8 Dans un deuxième temps, il est permis de tenter d'esquisser une approche dynamique, de quitter la Scythie et de suivre les populations iraniennes dans leurs incursions vers le bassin des Carpates.

Des Sarmates à l'ouest du Pont-Euxin : les Iazyges et les Roxolans

- 9 Dès le premier siècle de notre ère, les sources évoquent la présence de Sarmates à l'ouest du Pont-Euxin (Mer Noire) : Roxolans à l'est des Carpates (ce qui deviendra la Moldavie et Valachie), Iazyges dans la plaine de Pannonie (qui deviendra la Puszta hongroise). D'abord opposés aux Daces et ainsi alliés objectifs des Romains pendant les campagnes de Dacie contre Décébale, les cavaliers sarmates – peu satisfaits de l'attitude de Rome face à leurs visées territoriales sur la Mésie (le Banat) et liés aux Iazyges établis entre la Tisza et le Danube – deviennent, alliés aux diverses tribus libres (daces, celtes et germaniques), une menace pour l'Empire. Un premier conflit prend place sous Hadrien (guerre sarmate de 116-18) et les Iazyges seront encore des ennemis à anéantir aux yeux de Marc-Aurèle¹⁸. De nouvelles « guerres sarmates » eurent lieu sous Aurélien et la présence de diverses tribus sarmates persiste jusqu'à l'arrivée des Huns¹⁹.

Les Alains traversent la Pannonie

- 10 Les Alains (*Oriani*) apparaissent entre le I^{er} et le IV^e siècle de notre ère dans les steppes du nord de la Mer Noire. Leur voisinage avec les peuples ougriens est noté par les linguistes par la présence de mots proches de l'ossète dans le hongrois. L'arrivée des Huns à la fin du IV^e siècle entraîne des conflits dont les Huns sortent vainqueurs. La confédération des tribus alanes éclate alors et on peut suivre trois groupes distincts :
- 11 Les Alains « occidentaux » qui traverseront la Pannonie²⁰ avec les Vandales et les Goths et atteindront en leur compagnie la péninsule ibérique et l'Afrique. Il ne s'agit pas ici de scruter tous les peuples migrants mais d'esquisser un tableau des occurrences d'une présence « iazygeo-alano-iasse » en Europe centrale.
- 12 Les Alains « orientaux » qui se replient au pied du Caucase²¹, se sédentarisent peu à peu et reçoivent au X^e siècle les visites de missionnaires chrétiens de Byzance dont l'œuvre de conversion subsiste parmi les Ossètes malgré l'expansion de l'Islam.
- 13 Un troisième groupe qui est demeuré en Crimée et Méotie. Il en demeure peu de traces mais la légende fondatrice de l'histoire hongroise évoquant le rapt des deux filles du prince Alain Dula pourrait être rattachée aux vestiges de cette communauté d'Alains²².

Les lasses arrivent en Hongrie

- 14 C'est une fois encore l'arrivée d'un nouveau peuple guerrier oriental qui va bouleverser le destin des Alains que nous avons appelés orientaux. Au prix d'une gigantesque omission, celle des peuples germaniques et des peuples slaves, et pour rester centré sur les moments communs de l'histoire des tribus iraniennes et de l'histoire hongroise, on peut – sur la même logique schématique qu'après le passage des Huns – présenter cette nouvelle étape de la façon suivante :

- 15 La plus grande partie des Alains s'est repliée dans les vallées reculées du Caucase et est à l'origine des Ossètes.
- 16 Un petit nombre a été soumis par les Mongols, entre autre comme garde rapprochée de Koubilaï Khan et on les retrouvera parmi les chrétiens de la Chine médiévale.
- 17 Un dernier groupe s'est déplacé vers l'ouest et a rejoint les Coumans, eux-mêmes en fuite devant les Mongols. Nos lasses de Hongrie seraient majoritairement issus de ce groupe²³.
- 18 L'usage du nom de Iazyges traduit éventuellement davantage la culture classique des clercs du XIV^e siècle plutôt qu'une continuité entre les Sarmato-Iazyges du III^e siècle et les lasses de la charte de 1323. On n'oubliera pas cependant que le débat des historiens hongrois est également nourri à l'égard de la thèse de Gyula László, thèse dite de la « Double Conquête ». Cette théorie, réveillant en partie les légendes d'une continuité hunno-hongroise, cherche dans les migrations du IV^e au VII^e siècle des éléments proto-hongrois et, appuyée par de récentes découvertes archéologiques, a mis en évidence l'apparition d'une nouvelle ethnie dans le bassin des Carpates vers 670, sans pour autant être en mesure de prouver qu'il s'agissait de population de langue finno-ougrienne²⁴. Les adeptes de cette théorie proposent régulièrement d'y voir l'origine des Sicules, ne faisant ainsi que déplacer la question vers ces « Scythes de Transylvanie ». Qui sait si les recherches ne seraient pas fructueuses vers les éléments iraniens des diverses populations qui ont traversé la Pannonie ?
- 19 Enfin même si on en reste à l'idée que les lasses de notre documentation médiévale sont arrivés avec les Coumans, là aussi on se contente de déplacer la question. S'agit-il des Alains restés dans le Caucase qui ont fui devant les Mongols ? Que sont devenus les Sarmato-Roxolans de Moldavie et de Valachie ? N'oublions pas que ces régions ont un temps été appelées *Alania*²⁵ puis *Cumania* ... Et que penser de la ville de Iași en Moldavie que les Hongrois appelaient *Jászvásár* : littéralement le marché iasse ?
- 20 Que la Scythie et les princes alains des temps anciens qui se retrouvent dans les chroniques hongroises soient le fruit d'une acculturation aux mythes médiévaux nés de l'imaginaire des victimes occidentales des premiers Hongrois ou le souvenir revivifié d'un passé effectivement partagé dans les steppes du nord du Caucase, il n'en demeure pas moins que les privilèges qui seront accordés en 1323 aux dix-huit chefs de famille lasses ne font aucune référence à ce passé scythique. Le pouvoir royal envisage ce groupe de cavaliers comme un de ses auxiliaires orientaux, contrepoids essentiel au pouvoir envahissant des magnats hongrois.

De la confédération tribale des steppes aux peuples auxiliaires militaires du royaume de Hongrie

Parce qu'un pays où une seule langue est parlée et une seule coutume suivie est fragile²⁶

- 21 Tout est dit dans cette formule attribuée à saint Etienne, premier roi de Hongrie, et si bien illustrée dans l'image d'ouverture de la *Chronique Enluminée du XIV^e siècle*²⁷. Formule qui prend toute sa force auprès des peuples auxiliaires militaires ralliés à la couronne de Hongrie. Peut-être pourrait-on dire peuples auxiliaires militaires *fédérés* par la royauté hongroise. Ce modèle politique de confédération pluri-ethnique tribale n'est pas inconnu des Hongrois. Et cette conception des alliances est tout aussi familière aux diverses

populations qui arrivent dans le bassin des Carpates. Sédentarisés et dotés d'un royaume à préserver, les Hongrois vont sans doute renouveler l'usage des tribus allogènes qu'ils avaient connu lorsqu'ils étaient eux-mêmes au service des Khazars. Les mouvements de troupes ne sont pas nécessairement le reflet de migrations de groupements ethniques. On le voit assez clairement en suivant les mentions de Petchenègues et de Sicules, ensemble à la frontière occidentale dès le XII^e siècle, alors théâtre principal des opérations militaires. Puis ceux que les sources appellent Petchenègues semblent demeurer proches du pouvoir royal tandis qu'au XIII^e siècle, ceux que les sources appellent Sicules apparaissent concentrés sur la frontière orientale de la Transylvanie. « Ceux que les sources appellent », la formule est quelque peu alambiquée, mais il n'est pas inutile d'exprimer la diversité des parcours des groupes de cavaliers qui formeront les *Nations* médiévales dotées de privilèges.



Illustration d'ouverture de la *Chronique Enluminée* (*Chronicum Pictum* conservée à la Bibliothèque Nationale Széchényi à Budapest, cote Clmae 404, f.1.)

- 22 Un siècle après leur arrivée en Pannonie (896), les Hongrois unissent leur histoire à celle de l'Occident, avec le couronnement du roi saint Etienne (an mil). Cet acte symbolique du choix politique détermine celui, qui fut alors fait, du modèle occidental chrétien mais ne camoufle cependant pas la réalité multiple du nouveau royaume. L'image d'ouverture de la *Chronique Enluminée* en est un clair exemple, qui représente encore au XIV^e siècle le roi de Hongrie avec, à sa droite, les barons hongrois vêtus à l'occidentale et, à sa gauche, les dignitaires des peuples auxiliaires en tenues orientales. Cette variété des costumes, que les illustrateurs n'ont pas négligée, exprime la diversité de la société hongroise qui se retrouve également dans la formation de l'Etat médiéval hongrois.
- 23 Le royaume de Hongrie s'est construit sur cette multiplicité. La royauté ne l'oublie pas ; de la formule de saint Etienne à propos « de la faiblesse d'un pays où une seule langue est parlée et une seule coutume suivie » à la Bulle d'Or en 1222, parfois comparée à la Magna Carta d'Angleterre. Dans ce compromis politique arraché à la royauté par la noblesse, cette dernière se voit reconnaître privilèges et pouvoir politique de façon collective ; lorsque Louis d'Anjou (Louis le Grand, le souverain représenté sur l'image d'ouverture) confirmera la Bulle d'Or en 1351, la noblesse, des plus grandes familles aux servants royaux, sera une fois encore considérée comme une et égale (*una eademque nobilitas*), même si la réalité du partage du pouvoir concerne surtout quelques familles de magnats.

- 24 Les six barons occidentalisés et d'allure peu amène, à la droite du trône, tout comme les cinq dignitaires à gauche sont considérés comme une seule et même noblesse. Pour qui regarde l'illustration, ces cinq hommes à gauche du roi sont à l'Est, tandis que les barons sont à l'Ouest, vers où est tourné également le visage du roi. Moins conformes à l'élégance italienne alors en vogue, ces dignitaires d'allure orientale manifestent leur loyauté à travers le plus proche du trône qui se présente paume levée en direction du roi. Les onze personnages qui entourent le roi – de cultures à l'évidence diverses – quelles que soient au milieu du XIV^e siècle leurs capacités militaires, plus exactement leur équipement (de l'armure avec heaume et longue épée droite à la masse et au sabre courbe), illustrent par leur diversité et leur nombre la noblesse collective de Hongrie.
- 25 La communauté sicule est représentée parmi les dignitaires d'allure orientale (la tradition qui se maintiendra de l'uniforme rouge des militaires sicules permet d'envisager que leur représentant est l'homme armé d'un sabre courbe, le troisième au premier plan, et en même temps le plus à l'Est, à la gauche du roi). A l'époque où furent composées les enluminures, les Petchenègues (sans doute l'homme à la main levée) et les Coumans (l'homme en jaune armé d'une masse) bénéficiaient comme les Sicules de privilèges collectifs liés à leur rôle militaire ; la position de ces trois hommes sur l'image correspondrait sur une carte du royaume à leurs localisations respectives : les Petchenègues forment à l'époque la garde rapprochée du roi, les Coumans sont établis entre le Danube et la Tisza et les Sicules assurent la protection de la frontière orientale en Transylvanie. Qui sont les deux hommes au second plan ? L'un d'eux, le barbu, est d'aspect occidental et pourrait vraisemblablement représenter les colons allemands établis dans le royaume depuis la fin du XI^e siècle ; il porte un casque car ces colons se voyaient accorder leurs privilèges également en échange d'un service armé, mais au milieu du XIV^e siècle cette obligation militaire était déjà moindre et les colons occidentaux travaillaient davantage au développement des villes et de la vie marchande. A ce titre ils demeurent un groupe privilégié, mais de second rang, les privilèges des villes franches se développent durant le XIV^e siècle mais sans l'aura prestigieuse liée au rôle militaire. Le dernier homme, à peine visible, tout discret derrière les trois peuples militaires et les colons occidentaux peut être interprété soit comme symbolisant la communauté lazyge^[28], soit plus généralement comme une évocation des diverses communautés orientales non militaires présentes dans le royaume. Revenons un instant vers les barons occidentalisés, représentés également sur deux rangs. Les six hommes sont plus étroitement serrés les uns contre les autres ; les deux plus proches du trône au premier plan ont l'épée dressée de manière peu avenante. Les relations entre la royauté et la noblesse hongroise sont souvent tendues, fruit d'alliances à géométrie variable, où la division de la noblesse ou sa solidarité évoluent selon les moments à l'encontre ou en faveur du pouvoir royal²⁹.
- 26 Lorsque je présentais les règles coutumières de la communauté sicule de Transylvanie, j'avais brièvement rappelé, à partir de l'image d'ouverture de la Chronique Enluminée, le contexte historique du royaume hongrois et de ses étonnants succès durant les premiers siècles. Il ne me semble pas inutile d'insister une fois encore aujourd'hui sur ce balancement entre une aristocratie féodale inévitable dans le mouvement historique de l'époque et le maintien, en partie artificiellement soutenu par la volonté politique royale, d'une tribalité militaire chez de forts groupes d'auxiliaires royaux de provenances diverses. La poursuite de mes recherches me conduisait alors vers une communauté de guerriers garde-frontière libres et assez éloignés du pouvoir central au sens géographique

- la frontière orientale des Carpates - comme au sens politique du terme pour pouvoir maintenir et construire de façon autonome ses règles coutumières. J'avais constaté alors que des divers peuples auxiliaires militaires d'hommes libres qu'avait connus le royaume de Hongrie à ses débuts, les Sicules étaient demeurés les seuls à conserver ce statut après l'apparition de la société d'Ordres.

Le fondement de la société d'Ordres

- 27 (prélats, barons et magnats, noblesse commune et à partir de 1405, représentants des villes franches royales³⁰) est le statut (naissance et possession foncière) et non pas la richesse. Si les charges de la cour et du conseil royal sont toujours aux mains des prélats et des barons, tous les ordres participent aux Diètes. Statutairement, le principe de la société d'Ordres (*rendiség*) donne à un pourcentage de la population - relativement élevé pour l'époque - en plus de la liberté, des privilèges de juridiction, diverses exemptions fiscales et un droit de participation dans la vie politique du royaume. Ne pas être reconnu comme membre des Ordres revenait à perdre la liberté juridique et à devenir justiciable d'un prélat ou d'un noble et non pas du roi. La petite et moyenne noblesse ainsi que les citoyens des villes franches jouissaient de la liberté juridique mais seuls les deux premiers Ordres détenaient réellement un pouvoir politique certain face à la royauté. Le partage des biens fonciers, d'une inégalité considérable, menace en permanence les droits et privilèges des plus démunis. Les barons, en dépit de la notion essentielle du droit hongrois d'une seule et même noblesse (*una eademque nobilitas*, 1351), entendent, d'une part, se réserver le droit d'action politique et, d'autre part, transformer leur supériorité de moyens en domination juridique des nobles communs et des hommes libres qui se sont mis à leur service. Du Moyen Age au XIX^e siècle, la population du royaume de Hongrie a été divisée en deux catégories : la société d'Ordres (les libres, les privilégiés) et le reste de la population. L'historiographie hongroise reproche parfois à István Werbőczy d'avoir institutionnalisé cet état de fait par son ouvrage (*Opus Tripartitum*) qui, tout en renforçant l'unité nationale (nobiliare) autour de la doctrine de la Sainte Couronne, a également durablement conforté le fossé statutaire entre privilégiés (le *populus werbőczyanus*) et non-libres.
- 28 En 1260, Le roi de Bohême rend compte au pape de sa victoire contre le roi de Hongrie dans une bataille de frontières sur la rivière Morava. Sans doute dans l'intention d'amplifier son mérite, il énumère tous les composants de l'armée hongroise : Coumans, Hongrois, divers Slaves, Sicules, Valaques, infidèles Ismaélites, et schismatiques Grecs, Bulgares, Serbes et Bosniaques hérétiques³¹. Cette liste nous présente une armée hongroise très orientale et balkanique et également - n'oublions pas qu'Ottokar II s'adresse au pape - infestée de tous bords par des hérétiques et des schismatiques. Il est à noter que les Coumans sont mentionnés avant même les Hongrois. L'ordre de cette liste correspond-il à l'importance des troupes ? Ou bien reflète-t-il un ordre de bataille où les Coumans seraient l'avant-garde de l'armée hongroise ? Rôle assumé auparavant par les Sicules et les Petchenègues si l'on en croit le récit de la Chronique enluminée des batailles du XII^e siècle sur les rives de l'Olsava en 1116 et celles de la Leitha en 1146³². Tous ces peuples ne vont pas persister dans les structures reconnues des communautés privilégiées du royaume. A la veille de la défaite de Mohács en 1526 que les historiens retiennent traditionnellement comme la fin du Moyen Age hongrois, les Saxons des villes franches demeurent parmi les libres, les Sicules, malgré des tiraillements depuis la seconde moitié du XV^e siècle ont maintenu la reconnaissance de leur liberté collective,

mais Valaques et Petchenègues se sont fondus dans la société d'Ordres. Paradoxalement, l'arrivée des Ottomans dans la grande Plaine va interrompre ce processus de dissolution des libertés collectives des communautés coumane et iasse et préserver la plus grande partie d'entre eux de l'asservissement. En effet, deux points fragilisaient la persistance des libertés de ces populations, à l'instar des Petchenègues : tout d'abord, une grande proximité du pouvoir royal qui favorisait l'assimilation des meneurs militaires à la noblesse hongroise, ensuite, une concentration des pouvoirs militaires et judiciaires dans les mains des capitaines, concentration qui ne permettait pas de contre-pouvoir préservant les libertés personnelles de tous au sein des privilèges collectivement reconnus.

Les sources documentaires du statut des communautés coumane et iasse

- 29 Cependant, au XVIII^e siècle, c'est bien dans cet esprit de communauté privilégiée que reflurira une conscience identitaire coumano-iasse et c'est à cette époque que reviendra au jour une copie de la confirmation de 1279 des privilèges des Coumans³³. Cette copie si opportune est cependant à prendre avec précaution, certains termes fleurant l'anachronisme³⁴. Et c'est sur le fondement des droits ainsi accordés qu'en 1323, dix-huit chefs de famille (ou sous-clan ?)³⁵ obtiennent en qualité de Iasses d'être libérés, avec leurs parents et toute leur nation, de la juridiction d'un certain Keuergue et d'élire librement leurs capitaines parmi eux. Un document du début du XIX^e siècle éclaire également ce renouveau identitaire, cette reconstruction d'un privilège collectif : en 1801, Péter Horváth (qui s'honore des titres de premier notaire des Iasses et des Coumans, proviseur du lycée de Jászberény, vice-capitaine des Iasses et des Coumans et juge de la Cour aux comitats de Pest et de Heves) publie sa *Commentatio de initiis ac maioribus Jazygum et Comanorum eorumque constitutionibus* dont il offre au public une traduction hongroise en 1820³⁶. Traité politico-historique qui revisite les pérégrinations des Iasses et des Coumans de Strabon et Ptolémée à Marie-Thérèse et qui, citations de confirmations royales à l'appui, retrace assez justement le parcours médiéval de cette communauté iazygeo-coumane.
- 30 C'est tout à la fois l'ancienneté du statut privilégié accordé sous Béla IV et réitéré par son petit-fils, Ladislas IV (né d'une princesse coumane), dans la charte de 1279 et les confirmations successives qui justifient les revendications du XVIII^e siècle de la « connaissance des nations coumane et iasse » à laquelle Péter Horváth est si fier de s'être consacré.

Que signifie l'appartenance à une communauté privilégiée dans la Hongrie de la fin du XIII^e siècle ?

- 31 La consolidation institutionnelle de la loyauté à l'égard du pouvoir royal des populations d'auxiliaires militaires, par opposition aux ambitions de l'aristocratie hongroise, recouvre quatre facteurs : un territoire, une autonomie judiciaire, l'exemption fiscale collective et la liberté individuelle de chacun des membres de la communauté ainsi reconnue et soutenue par le pouvoir royal. Entamé dès le début du XIII^e siècle avec le diplôme accordé aux Saxons de Transylvanie en 1224, ce processus de reconnaissance officielle de privilèges va se répéter bien après Mohács et ces renouvellements successifs, qui sont une mine pour les historiens, reflètent le plus souvent des sursauts dans les étapes de dégradation des libertés ainsi soutenues par une royauté souvent elle-même affaiblie.

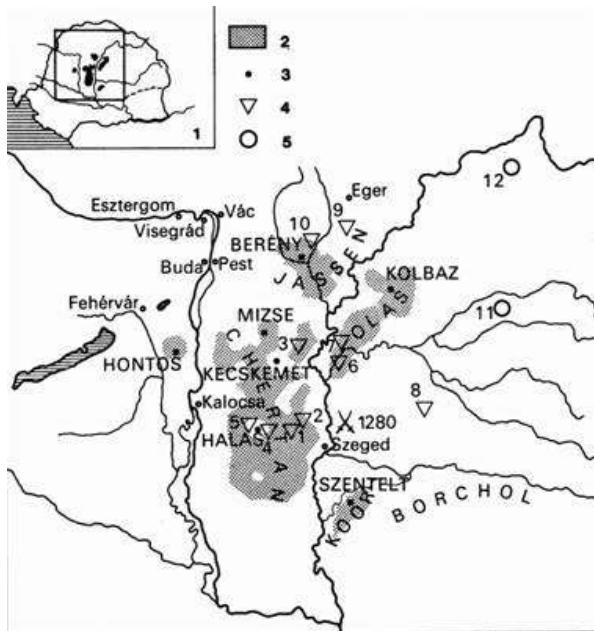
Les Pays coumans et le Pays lasse

- 32 (*Nagykunság Cumania maior, Kiskunság Cumania minor & Jászság terra Iazygum*). La terminologie à l'égard de ces territoires privilégiés exprime clairement l'aspect judiciaire de ces statuts. A côté des comitats qui composent le royaume, on parle de siège (*sedes, székek*) pour les terres des Saxons, des Sicules, des Coumans et des lasses. Le mode de vie de ces cavaliers, éleveurs semi-nomades qu'étaient les Coumans et les ravages du passage des Mongols en 1241-42 avaient incité le roi Béla IV à favoriser leur installation dans la grande Plaine (*Puszta*), essentiellement entre le Danube et la Tisza. Mais il convient de garder à l'esprit que l'on retrouve en divers endroits trace de petits groupes de Coumans ou de lasses tout au long du XIII^e siècle et que l'un des premiers points du document de 1279 mentionne l'obligation qui est faite aux Coumans d'adopter un mode de résidence sédentaire. Les territoires statutairement désignés ne seront consolidés qu'après 1366. Les trois Pays pris ensemble couvrent un territoire de 5.614 km²³⁷.
- 33 Cet aspect territorial de l'attribution de privilèges n'est pas aussi net pour toutes les communautés : Saxons et Allemands le connaissent pratiquement dès les premières mentions, par contrecoup de l'arrivée des Saxons et en raison même de leur fonction de garde-frontière, les Sicules vont voir les arpenteurs établir assez vite également les limites de leur territoire mais les fonctions de garde rapprochée des Petchenègues, Coumans et lasses vont rendre leur établissement moins essentiel et ce n'est que dans la seconde moitié du XIV^e siècle que l'établissement des deux Pays coumans (*Nagykunság* et *Kiskunság*) et du Pays lasse (*Jászság*) est affermi. La documentation entre 1366 et 1465 permet de recenser six sièges dans les pays coumans et au cours du XV^e siècle on trouvera mention de trois sièges dans le Pays lasse, mais cette division sera très formelle et le Pays lasse sera administré comme un seul siège³⁸. De la même façon, la séparation entre une *Cumania maior* et une *Cumania minor* n'est pas concrétisée par des postes d'agents royaux distincts. On notera que dans le siège de Keskemét en *Cumania minor* il est fait référence aux Coumans de la reine (par opposition aux Coumans du roi), la distinction *maior/minor* renverrait-elle à cette hiérarchie ? Ou bien faut-il y voir une précision géographique où *minor* correspondrait à une sorte de « cis-tiszanie » et *maior* à une « trans-tiszanie » ? Mais si les titulatures des plus hauts dignitaires du royaume portent parfois expressément le titre de juge des lasses à côté de celui de juge des Coumans, aucune distinction n'apparaît entre les Coumans.

siège	référence clanique	pays	date première mention
Szentelt	Kór	<i>Cumania maior</i>	1424
Kolbáz	Olás	<i>Cumania maior</i>	1440
Kiskunhalas	Csertán	<i>Cumania minor</i>	1366
Hantos		<i>Cumania minor</i>	1419
Kara (Mizse)	(Misse)	<i>Cumania minor</i>	1439 (1469)
Kecskemét	Coumans de la reine	<i>Cumania minor</i>	1465

Berényszallás		Pays iasse	XV ^e siècle
Arokszállás		Pays iasse	XV ^e siècle
Fényszaru		Pays iasse	XV ^e siècle
Les sièges des Pays coumans et iasse			

- 34 D'autre part, un parallèle a sauté aux yeux des historiens entre les sept clans mentionnés dans la charte de 1279 et les six sièges coumans plus un Pays-siège iasse. Cette construction six plus un n'est d'ailleurs pas sans rappeler la confédération des Hongrois au moment de la Conquête : les sept tribus hongroises plus ladite « huitième » tribu, une confédération adjacente considérée comme allogène dans la mémoire hongroise, comprenant peut-être des Bulgaro-turcs ou des dissidents Khazars et où certains ont cherché les ancêtres des Sicules. Les sources manquent sur l'évolution de la société clanique vers une territorialisation des structures mais le statut juridique autonome des Pays coumans et iasse reflète son origine de privilège reconnu à une communauté clanique spécifique.



15 Cuman and Iasi settlement areas in Hungary:
 1) The Kingdom of Hungary in the middle of the 13th century
 2) Settlement areas of Cuman clans and Iasiens in the 14th century
 3) Cuman and Iasi centres ('seats') in the 15th century
 4) Burials
 Cuman: 1 Kigyópuszta, 2 Csölyos, 3 Felsőszentkerály, 4 Balotpuszta, 5 Kisbuhalás-Inoka, 6 Kocszentmárton, 7 Homok, 8 Binkósi, 9 Erdőtelek, Iasi: 10 Jászódsza
 5) Other medieval finds of Oriental origin:
 11 Ártánd-Zomlinspuszta, 12 Demecser

Carte tirée de András Pálóczi Horváth, *Pechenegs, Cumans, Iasiens, Steppes peoples in medieval Hungary*, Budapest, 1989³⁹

Autonomie judiciaire de la communauté

- 35 On retrouve dans toutes les communautés dotées de privilèges deux personnages au cœur de l'organisation : le capitaine et le juge. Les Saxons de Transylvanie se débarrassèrent assez vite de leurs obligations militaires personnelles et de leurs capitaines (*Gereb*) qui tendaient à confisquer les privilèges communautaires à leur seul bénéfice. Les Sicules,

dont le rôle militaire était essentiel, ont développé une rotation de ces deux dignités au sein des clans et se sont ainsi protégés des abus et d'une assimilation que Petchenègues et également Valaques n'ont pas su éviter. La répartition de ces fonctions au sein de la communauté coumano-iasse n'apparaît pas aussi protectrice de la liberté collective que chez les Sicules mais pourtant les meneurs militaires ne sont pas parvenus à confisquer la liberté du privilège à leur seul profit. Que ce soit chez Péter Horváth ou dans le document de 1279, l'accent est porté sur l'aspect dérogatoire de l'organisation judiciaire. Le plus important semble être que les notables relèvent bien directement du Palatin, leur juge suprême. Cependant, il est à noter que le clan est mentionné comme un échelon de ce système social. Quand bien même il s'agirait d'une interpolation, cette référence est à garder à l'esprit par rapport au document de 1323 où les dix-huit chefs de famille (sous-clan) iasses demandent la reconnaissance de leur sécession. Ce septième clan mentionné dans le document de 1279 apparaît comme un clan allogène de la communauté coumane et qui, peut-être, voit les libertés claniques lui échapper au fil du temps.

- 36 Bien que le rattachement distinctif au Palatin soit présenté comme essentiel, il semble que dès le XIV^e siècle il a été très formel et que la réalité de la fonction de juge des Coumans était confiée à des agents royaux, de façon accessoire aux responsabilités des comitats avoisinants. Si l'on se réfère aux travaux de Pál Engel sur la période 1301-1457⁴⁰, on constate que le titre de juge des Coumans (*iudex Cumanorum*) sera effectivement porté par le palatin (*regni Hungariae palatinus*), premier personnage de la cour, à partir de 1322 mais la fonction est assumée par divers *comites* (c'est-à-dire des agents royaux en charge d'un comitat) et cette dignité est rarement en première place dans les titulatures. On notera également que le titre spécifique de juge des lasses apparaît en 1392-93, puis en 1411, en 1417-20, et de 1428 à 1448 ; il est toujours tenu par le détenteur du titre de juge des Coumans. Aucun historien ne fournit d'hypothèse explicative, mais Pál Engel signale que ce titre est énoncé comme *iudex Philisteorum* en 1411, 1419 et 1428 alors qu'un ordre royal de 1393 mentionne la formule *Phylisteos seu Jazonos*. S'il est vraisemblable que les *comites* qui ont assumé la charge de *iudex Cumanorum* ont traité également les affaires des lasses, on doit cependant noter l'émergence sporadique de l'expression du titre de *iudex Philisteorum*. Faut-il y voir une stratégie de carrière des *comites* de Szolnok et Heves qui cherchent ainsi à amplifier leur titulature ? Ou bien cette formulation représente-t-elle des revendications iasses à être bien considérés séparément des Coumans ?
- 37 Sous les ordres de ces *comites*, les Pays coumans et iasse sont sous la responsabilité de capitaines de sièges. Péter Horváth rappelle avec fierté : « ils [les Coumano-Iasses] n'étaient jamais soumis à l'autorité de seigneurs terriens » et il nous détaille comment au XV^e siècle la communauté des Coumans (*universitas*) désignait douze jurés et un des deux capitaines de siège qui formaient tribunal auprès de l'autre capitaine de siège quant à lui nommé par le *comes* en charge de la fonction de juge des Coumans. L'article 7 du document de 1279 évoque également la communauté (*universitas*) des Coumans mais il n'est pas fait mention de jurés issus de cette dernière. En revanche l'autonomie interne de la structure clanique y est mise en avant et l'autorité du Palatin lors d'un procès entre deux clans ne se manifeste que dans la mesure où les juges des clans ne parviennent pas à résoudre le conflit. Le respect de l'autonomie de la communauté semble bien admis par la royauté mais la communauté elle-même n'apparaît pas uniformément traitée par ce statut privilégié. L'article 4 rappelle le fondement de cette reconnaissance : le service armé, mais les notions de *servientes* et *domini* et de *nobilitas* laissent transparaître une structure communautaire où tous les membres ne sont pas libres ni protégés par le

privilège collectif. Sous les ordres des capitaines de sièges se trouvent des capitaines de communes. *Mutatis mutandis*, on peut tout à fait envisager dans cette pyramide territoriale la transcription d'un passé clanique où les capitaines de sièges étaient des chefs de clans et les capitaines de communes des chefs de famille (sous-clan). Les dix-huit lasses de 1323 obtiennent le droit de désigner leurs propres capitaines.

année	comes	nom	autre titre aulique
1392-93		Frank Szécsényi	<i>thesaurarius</i>
1411		János de Nassis	<i>magister curiae</i>
1417-20		Miklós Perényi	<i>magister agazonum</i>
1428	Szolnok	Mihály Kátai	
1428-37	Szolnok	Lőrinc Hédervári	
1438-43	Heves	István Berzevici	
1443-44	Heves	Detre Berzevici	
1446-48	Abaúj	Imre Bebek	<i>vayuoda Transsilvanus</i> (Voïvode)
sses			

Exemption fiscale

- 38 Là aussi c'est le formalisme qui est le plus important. Sicules, Saxons ou Coumans et lasses contribuent d'une façon ou d'une autre au Trésor mais pas « comme tous les manants ». Chacun prend soin de spécifier le caractère exceptionnel de sa contribution, qui n'a rien à voir avec la taxe ordinaire versée annuellement au Trésor (*lucrum camerae*) par les populations paysannes depuis 1336 (imposition définie par foyer appelé *porta*). Les Sicules ont réussi (jusqu'à la tutelle ottomane au XVI^e siècle qui leur imposera de participer au paiement du tribut transylvain à la Sublime Porte) à simplement offrir le cadeau en nature d'un troupeau de « boeufs marqués » au couronnement, au mariage du roi et à la naissance de son premier fils tandis que les Saxons (qui contribuaient largement par les taxes sur leurs activités marchandes et minières) bénéficiaient comme les villes franches de l'exemption de la taxe ordinaire par foyer. Les Coumans et lasses n'étaient pas soumis non plus à cette contribution ordinaire mais, dès le règne de Sigismond de Luxembourg, à une taxe spéciale en partie en nature (*census*). Selon la confirmation du privilège en 1475 cette taxe est annuelle et se compose pour partie de fourrage et de la prise en charge de l'entretien de soldats. Péter Horváth voit dans cette imposition spécifique la marque de l'affaiblissement de l'intérêt militaire de la cavalerie d'archers que formaient les Coumans et lasses et cette contribution se présentait comme une substitution au service armé (fondement du privilège) qui n'était plus aussi pertinent pour le pouvoir royal. Il insiste sur le fait que la collecte est réalisée par les dignitaires coumans et lasses et non par les agents du Trésor. Avant 1514, Coumans et lasses sont présentés par István Werbőczy

comme libres de se déplacer, sous réserve d'avoir acquitté leurs dettes et payé leurs taxes⁴¹.

Liberté individuelle

- 39 1514 est une année importante dans l'histoire juridique hongroise. A l'automne, István Werbőczy présente son *Opus Tripartitum* tandis que sévit la répression violente de la gigantesque révolte paysanne qui a éclaté à travers tout le royaume. Tout avait commencé au printemps par un rassemblement de forces paysannes armées en vue de partir en croisade contre les Ottomans mais ces troupes sont très tôt attaquées par des bataillons de nobles hostiles à ces mouvements de manants armés et les conflits se multiplient. Les meneurs de la « croisade » font exécuter quelques notables et la situation s'envenime. La répression sera impitoyable et l'exécution du meneur György Székely Dozsá sera un sommet dans l'horreur de l'exemplarité de la peine. La principale mesure juridique de repréailles qui sera prise à l'automne consistera à interdire la liberté de déplacement des paysans. Pour continuer notre tour d'horizon des communautés privilégiées, on notera simplement que Sicules et Saxons, en leurs qualités de Nations de Transylvanie, ne sont pas associés à cette rébellion (même si le principal meneur György Székely Dozsá est un Sicule). Par contre, Coumans et lasses ont partagé le sort de la paysannerie et l'article du *Tripartitum* les concernant est cruellement clair : *de villanorum conditionibus et legibus...*
- 40 Dès le début du XV^e siècle, la valeur militaire de la communauté est allée décroissant. On l'a vu avec la substitution d'un impôt spécifique. Ne plus payer l'impôt du sang comme les Sicules et ne pas être un agent efficace de la vie marchande comme les Saxons, c'est peu à peu perdre son appartenance à la société d'Ordres. Il est intéressant cependant de constater que le particularisme coumano-iasse ne se dissout pas dans le royaume hongrois mais plus exactement qu'il s'y imbrique. On assiste à la même division statutaire entre quelques notables se réservant libertés et pouvoirs politiques et la communauté peu à peu asservie, que dans les comitats hongrois qui entourent les Pays coumans et iasse. L'acculturation du système social ambiant est indéniable mais la communauté ne s'assimile pas et persiste dans son identité différenciée.

En guise de conclusion

- 41 Contrairement aux Saxons et aux Allemands du Szepes que l'importance de leur rôle dans la vie économique et l'usage de la langue allemande ont soutenus dans le maintien de leurs statuts privilégiés et contrairement aux Sicules pour qui le respect des règles de procédure et des coutumes est devenu peu à peu le facteur identitaire le plus fort, les communautés petchenègue, coumane et iasse se sont peu à peu fondues dans les structures sociales de la société d'Ordres hongroise en train de se construire au XV^e siècle. Paradoxalement, c'est peut-être l'arrivée des Ottomans après la défaite de 1526 à Mohács qui suspendra ce processus d'érosion des privilèges communautaires et permettra un renouveau identitaire coumano-iasse à la fin du XVIII^e siècle.
- 42 Il y a là une résurrection d'une identité collective privilégiée où l'imbrication, parfois confuse, entre Coumans et lasses peut être envisagée comme une force de résistance à l'assimilation. Il est cependant permis, en dépit des confusions parfois entretenues, de considérer que la persistance de la spécificité iasse (encore attestée par la découverte en 1957 d'un lexique du

début du XV^e siècle⁴², document qui a renouvelé le débat sur la question de l'origine des lasses et de leur arrivée en Hongrie) fut un facteur décisif du maintien de cette conscience identitaire, privilège en soi...

NOTES

1. La Hongrie médiévale (en noir)

En blanc la Hongrie actuelle, Frontières actuelles (en gris)

Contour de la Hongrie historique (en noir)

2. *Siebenbürgen* en allemand, *Erdély* en hongrois, *Ardeal* en roumain.

3. On rencontre parfois les graphies turkique, turk, turuk ou türük pour marquer le caractère historico-linguistique de cette classification, plus large que la seule langue turque de la Turquie actuelle.

4. De la même façon, le terme indo-iranien est également rencontré pour insister sur l'aspect linguistique de la dénomination.

5. Aurélien Sauvageot (et al.), *Dictionnaire général français-hongrois et hongrois-français*, Budapest, 1932-37 ou plus récent Sándor Eckhardt & Tibor Oláh, *Grand dictionnaire hongrois-français*, Budapest, 1999. On rencontre aussi parfois **yazyges** in István György Tóth (et al.), *Mil ans d'histoire hongroise*, Budapest, 2004, **yazygues** in Gyula Kristó, *Histoire de la Hongrie Médiévale, le temps des Árpáds*, Rennes, 2000 ou **jazons** in Charles d'Eszlary, *Histoire des Institutions publiques hongroises*, Paris, 1959-65.

6. Conclusion que réfute György Györffy, *A Magyarság Keleti Elemei (les éléments orientaux du peuple hongrois)*, Budapest, 1990, p. 312-315.

7. Déjà en usage in Iaroslav Lebedynsky, *Les Nomades, les peuples nomades de la steppe des origines aux invasions mongoles*, Paris, 2003 et en allemand **Jassen** in Gyula Németh, *Eine Wörterliste der Jassen, der ungarländischen Alanen*, Berlin, 1959 mais plus incertain en anglais, **Jazygian** in Tamás Magay et László Országh, *Hungarian-Englih Dictionary*, Budapest, 2000, **Iasians** in András Pálóczi Horváth, *Pechenegs, Cumans, Iasians, Steppe Peoples in Medieval Hungary*, 1992 et **As** in Nora Berend, *At the Gate of Christendom, Jews, Muslims and 'Pagans' in Medieval Hungary c.1000-c.1300*, Cambridge, 2001. La forme hongroise **Jász** est conservée in Pál Engel, *The Realm of St Stephen 895-1526*, London-New-York, 2001.

8. Cf. Bernard Michel, *Nations et nationalismes en Europe centrale XIX^e-XX^e siècle*, 1995, Paris, Aubier, p. 19-29.

9. Cf. Zoltán Kordé, « Csodaszarvasmonda » (légende du cerf miraculeux) in Gyula Kristó (dir.), *Korai Magyar Történeti Lexikon, 9-14. század* (Dictionnaire d'histoire hongroise ancienne, IX^e-XIV^e siècle), Budapest, 1994, p. 153.

10. *Maeotis Palus*, ancien nom de la mer d'Azov.

11. Dans une des Chroniques ils parcourent les marécages de la Méotie à la recherche du cerf, puis rentrent chez eux et racontent à leur père les merveilles de ce pays. Il leur donne l'autorisation de s'y installer avec tous leurs biens. La Méotie avoisine l'Iran. Ils y restent cinq ans sans se déplacer. Au début de la sixième année ils sortent et trouvent sur leur chemin...etc.

12. In Imre Szentpétery, *Scriptores Rerum Hungaricarum Tome I*, Budapest, 1937 (fac-similé 1999) « *Accidit autem Dule principis Alanorum in illo prelio inter illos pueros duas filias comprehendí, quarum unam Hunor, aliam Magor sibi sumpserunt in uxorem.* » p. 251, « *Chronici Hungarici Compositio*

Saeculi XIV » et « *Accidit autem principis Dulae Alanorum duas filias inter illos pueros comprehendum, quarum unam Hunor et aliam Mogor sibi sumpsit in uxorem* » p. 145 « *Simonis de Keza Gesta Hungarorum* ».

13. Bien que « magyaro-centrique » cette carte a le mérite de faire figurer les Alains et les Bulgares de la Volga mentionnés dans la légende.

14. Faut-il parler de Magyar ou de Hongrois à propos des tribus venues dans le bassin carpatique avec Árpád ? La question ne se pose pas en hongrois : hongrois se dit *magyar*, la Hongrie, *Magyarország*, etc. Traditionnellement, en français, on utilise le terme magyar pour parler des Hongrois avant leur sédentarisation en Hongrie. Cependant Gy. Györffy considère « plus correct d'appliquer la dénomination *ungarn, hongrois, hungarian*, plus large au point de vue ethnique que le nom magyar du commun peuple qui avait conservé la langue finno-ougrienne ». György Györffy, *Autour de l'Etat des semi-nomades : le cas de la Hongrie*, Budapest, 1975, p. 6. Par ailleurs, M. Molnár contourne la difficulté en parlant de proto-hongrois pour la période qui précède l'arrivée en Pannonie. Le terme *magyar* ne renvoie pas seulement à « l'avant-Conquête » mais aussi à la langue finno-ougrienne tandis que le terme hongrois provient vraisemblablement du mot Onoghour (ou Onoghounour ou Onogoure), qui désigne un peuple turco-bulgare qui aurait fait partie de l'encadrement militaire des Magyars au IX^e siècle. Miklós Molnár, *Histoire de la Hongrie*, Paris, 1996, p. 11-22.

15. István Werbőczy, *Opus Tripartitum, Pars III, Titulus IV(1514) in Corpus Juris Hungarici*, Buda, 1779, tome I, p. 103.

16. Sándor Csernus & Klára Korompay (et al.), *Les Hongrois et l'Europe, conquête et intégration*, Paris-Budapest, 1999, p. 452.

17. E.g. *tej* lait, *tíz* dix, *asszony* femme, *híd* pont, *vár* château, *vám* douane. László Keresztes, *Hungarolinga, grammaire pratique du hongrois*, Debrecen, 2001, p. 10.

18. Endre Tóth, « La Dacie, province romaine » in Béla Köpeczi (dir.), *Histoire de la Transylvanie*, Budapest, 1992, p. 36-66.

19. Iaroslav Lebedynsky, *Les Nomades, les peuples nomades de la steppe des origines aux invasions mongoles*, Paris, 2003, p. 62.

20. Sur les Alains en général et l'épisode de la Pannonie en particulier, Vladimir Kouznetsov & Iaroslav Lebedynsky, *Les Alains, Cavaliers des steppes, seigneurs du Caucase, I^{er}-XV^e siècles apr. J.-C.*, Paris, 2005, p. 95-98.

21. Jean Sellier et André Sellier, *Atlas des peuples d'Orient, Moyen-Orient, Caucase, Asie centrale*, Paris, 1993, p. 95 et p. 113.

22. Cf. István Nyitrai « Alánok » (Alains) in Gyula Kristó (dir.), *Korai Magyar Történeti Lexikon, 9-14. század* (Dictionnaire d'histoire hongroise ancienne, IX^e-XIV^e siècle), Budapest, 1994, p. 33-34.

23. Cf. László Koszta et István Nyitrai « Jászok » (Iasses) in Gyula Kristó (dir.), *Korai Magyar Történeti Lexikon, 9-14. század* (Dictionnaire d'histoire hongroise ancienne, IX^e-XIV^e siècle), Budapest, 1994, p. 301.

24. Cf. Sándor Csernus & Klára Korompay (et al.), *Les Hongrois et l'Europe, conquête et intégration*, Paris-Budapest, 1999, p. 441.

25. Cf. György Györffy, *A Magyarság Keleti Elemei (les éléments orientaux du peuple hongrois)*, Budapest, 1990, p. 315.

26. Admonestations de saint Etienne à son fils, le prince Imre. « *Sicut enim ex diversis partibus et provinciis veniunt hospites, ita diversas linguas et consuetudines, diversaque documenta et arma secum ducunt, que omnia regna ornant et magnificant aulam et perterritant exterrorum arrogantiam. Nam unius lingue uniusque moris regnum inbecille et fragile est.* ». *Libellus de institutione morum*, in Imre Szentpétery, *Scriptores rerum Hungaricarum* tome II, Budapest, 1937 (fac-similé 1999), p. 625.

27. Dezső Dercsényi (présenté par), *Chronicon Pictum, Chronica de Gestis Hungarorum, Wiener Bilderchronik*, Budapest, 1968.

28. C'est-à-dire les Iasses (Jászok).

29. Nathalie Kálnoky, *Les Constitutions et Privilèges de la Noble Nation Sicule. Acculturation et maintien d'un système coutumier dans la Transylvanie médiévale*, Budapest-Paris-Szeged, 2004, p. 17-18.
30. « *Status et ordines Regni Hungariae, nempe Praelatis, Baronibus et Magnatibus, Nobilibus et Liberis Civitatibus constant* ».
31. Zsigmond Jakó, *Erdélyi okmánytár 1023-1300*, (Documents transylvains) I, Budapest, 1997, p. 203 (traduction hongroise).
32. In Imre Szentpétery, *Scriptores rerum Hungaricarum* tome I, Budapest, 1937 (fac-similé 1999), p. 436 et 456.
33. In János Bak M. (et al.), *Decreta regni mediaevalis Hungariae, the laws of the medieval kingdom of Hungary 1000-1301*, Idyllwild, California, 1999, p. 67-70.
34. La référence à une '*una eademque nobilitas*' renvoie à l'expression consacrée en 1351 par la révision de la Bulle d'or et a fait douter les historiens de l'authenticité intégrale de cette copie.
35. Gyula Kristó, (dir.) *Anjou-kori oklevéltár*, (Archives de l'époque des rois d'Anjou) tome VII, Budapest-Szeged, 1991, p. 39-40 (traduction hongroise). Les termes hongrois utilisés recouvrent la parenté dans un sens plus large que celui qu'on prête à 'famille' et la structure clanique évidente de la communauté autorise à penser qu'il s'agit d'un échelon de cette construction, en ce sens 'sous-clan' est sans doute plus juste.
36. Péter Horváth, *Értekezés a Kúnoknak és Jászoknak eredetéről*, Pest, 1820 (fac-similé Budapest, 1996).
37. Pál Engel, *The Realm of St Stephen 895-1526*, London-New-York, 2001, p. 333. Le royaume à la fin du Moyen Age compte 57 comitats (plus 4 en Slavonie, 7 en Transylvanie et la Croatie), un comitat a une superficie de 4.000 km² en moyenne, le Pays sicule représente 12.700 km² et le Pays saxon 11200 km².
38. Cf. László Koszta « Jászság » p. 301 et András Palóczy Horváth « Kunság » et « Kunszékek » (sièges coumans) p. 385 in Gyula Kristó (dir.), *Korai Magyar Történeti Lexikon, 9-14. század* (Dictionnaire d'histoire hongroise ancienne, IX^e-XIV^e siècle), Budapest, 1994.
39. Destinée à une analyse d'archéologie, cette carte ne donne pas les bornages juridiques des Pays coumans et du Pays iasse mais permet de situer les premiers établissements de ces communautés. Bien qu'extraite de la version anglaise de l'ouvrage, la carte indique le territoire des lasses en allemand (Jassen).
40. Pál Engel (dir.), *Magyarország világi Archontológiája, 1301-1457*, (Etude des hauts dignitaires laïcs de Hongrie 1301-1457), Budapest, 1996, p. 1-6 et 147-149.
41. István Werbőczy, *Opus Tripartitum, Pars III, Titulus XXV(1514) in Corpus Juris Hungarici*, Buda, 1779, tome I, p. 110.
42. Il s'agit, au dos d'un document daté de 1422 conservé aux archives nationales de Hongrie, d'une liste de 38 mots d'usage courant (e.g. bonjour, pain, viande, soupe, blé, marmite, cheval, chèvre) et de leur traduction en latin (ou pour 6 mots en hongrois). Gyula Németh, *Eine Wörterliste der Jassen, der ungarländischen Alanen*, Berlin, 1959 non vidi et réflexions de György Györffy, *A Magyarság Keleti Elemei (les éléments orientaux du peuple hongrois)*, Budapest, 1990, p. 316-318. Reproduction partielle (p. 25) et liste (p. 265) avec des rapprochements vers des langues slaves mais une demi-douzaine d'omissions in Vladimir Kouznetsov & Iaroslav Lebedynsky, *Les Alains, Cavaliers des steppes, seigneurs du Caucase, I^{er}-XV^e siècles apr. J.-C.*, Paris, 2005.

RÉSUMÉS

Aujourd'hui encore, la Hongrie – tout en étant en elle-même une exception ethnico-linguistique en Europe – voit s'exprimer des sensibilités identitaires variées. Non pas celles d'ethnies clairement différenciées (slovaque, croate, serbe, roumaine), mais celles de communautés tout à la fois magyarophones et attachées à leur particularisme au sein de l'histoire hongroise. C'est en effet dans l'histoire médiévale hongroise qu'apparaissent ces communautés privilégiées : Sicules et Saxons en Transylvanie (aujourd'hui en Roumanie), Allemands du Szepes en Haute-Hongrie (aujourd'hui Slovaquie), Coumans et Iasses dans la Grande Plaine (*Puszta*), entre le Danube et la Theisse (*Tisza*) et Petchenègues pour l'essentiel entre le Danube et le lac Balaton. La présence en Hongrie des Iasses (qui à l'origine ont parlé une langue iranienne très proche de l'ossète actuel) est documentée à partir de 1323. Au vu de cette charte qui autorise les Iasses à désigner leurs notables et non plus à obéir aux notables coumans et également en raison des localisations attestées des uns et des autres, il est difficile de complètement dissocier l'étude de ces groupes. Cependant, il s'agit bien de deux entités culturelles différentes, même si leur histoire statutaire en Hongrie fut commune.

Après un rappel des conventions – et des confusions – de traduction du nom hongrois *Jász* et un aperçu des occurrences de populations iraniennes tant dans l'histoire des Hongrois avant leur arrivée en Pannonie que dans celle du bassin des Carpates, les principaux points du statut des Iasses dans la Hongrie médiévale (XIII^e-XVI^e siècle) seront présentés.

To this day in Hungary – itself an ethnic and linguistic exception in Europe – awareness of a variety of ancient traditions and identities persists. Not those that readily come to mind (Slovaks, Croats, Serbs or Romanians), but those of communities that have long since adopted the Hungarian language, while harbouring a keen sense of their distinctive presence in the country's history. It was in the Middle Ages that these privileged communities first appeared: Széklers and Saxons in Transylvania (today in Romania), Germans in the Szepes region of Upper Hungary (today Slovakia), Cumans and Iasians in the plains between the Danube and the Tisza and Pechenegs, mostly between the Danube and Lake Balaton. The presence in Hungary of the Iasian community (originally speaking an Iranian language, close to modern Ossetian) was first documented in 1323. A charter of that year authorised the Iasians to elect their own officials and removed them from the authority of Cuman notables, but gives their geographic localisation and structural evolution the study of Iasians and Cumans is inseparable. Yet, they are two distinct cultural entities, even if their statutory evolution in Hungary was shared. Following a look at the conventions – and confusions – regarding the translations of the Hungarian term *Jász*, this study traces the presence of Iranian peoples, both in the history of the Hungarians before their arrival in Pannonia and following their settlements in the Carpathian Basin, and goes on to examine key aspects of their status in mediaeval Hungary (13th – 16th centuries).

INDEX

Mots-clés : Coumans et lasses, Hongrie, Moyen Age, peuple auxiliaire militaire, privilège, Scythes, Scythie

Keywords : auxiliary military people, Cumans and Iasians, Hungary, Middle Ages, Scythia, Scythian

AUTEUR

NATHALIE KÁLNOKY

Nathalie Kálnoky est docteur en Histoire du droit et des institutions, membre du Centre d'Histoire et Anthropologie du Droit de l'Université Paris X-Nanterre et du Centre d'Histoire de l'Europe Centrale de l'Université Paris IV-Sorbonne. Ses champs de recherche portent principalement sur l'histoire du droit et des institutions de la Hongrie et de la principauté de Transylvanie, (Moyen Age et Temps Modernes). Elle a publié notamment : *Les Constitutions et Privilèges de la Noble Nation Sicule. Acculturation et maintien d'un système coutumier dans la Transylvanie médiévale*, Budapest-Paris-Szeged, Institut Hongrois de Paris, collection *Dissertationes II*. 2004 ; « La communauté sicule au début du XVIII^e siècle, le devenir de la Noble Nation sicule de Transylvanie durant l'époque de la Principauté » p. 195-202 in *Europe and Hungary in the Age of Ferenc II Rákóczi*, Actes du colloques tenu les 24-26 septembre 2003 à Budapest, Université Réformée Károli Gáspár, *Studia Caroliensa* n° 2004 3-4, Budapest ; compte rendu d'ouvrage pour le bulletin bibliographique des *Archives de Sciences Sociales des Religions* n° 128, Paris, CNRS, 2004, p. 61-63 Nora de Berend, *At the Gate of Christendom, Jews, Muslims and 'Pagans' in medieval Hungary c.1000-c.1300*, Cambridge, 2001.